

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Madame Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de M. AGIUS), Guy BEGUE (suppléant de Mme NOEL), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (suppléée par M. BEGUE), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. PILLE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Janique FONTAINE

P3-12-2023 : NOEL DES AGENTS DU SEVADEC - ANNEE 2023

Rapporteur : Monsieur Claude KIDAD, Vice-président

Monsieur le Président indique aux membres du Comité que le SEVADEC souhaite octroyer, à l'occasion des fêtes de Noël, un cadeau aux agents du syndicat.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires, stagiaires, sous contrat aidé et auxiliaires ayant accompli au minimum 6 mois d'activité au sein des services du SEVADEC ou 400 heures de travail au cours de l'année 2023.

Le montant attribué par agent se matérialise par l'octroi d'un chèque « cadeau ».

Par délibération du 25 septembre 2023, le Comité Syndical a approuvé l'octroi d'un chèque « cadeau » d'une valeur de 45 € aux agents du SEVADEC au titre des fêtes de Noël.

Suite à des discussions avec les organisations syndicales et en raison de l'inflation galopante et de la baisse du pouvoir d'achat, il semble opportun, à titre exceptionnel, de faire évoluer la valeur faciale du chèque cadeau de manière plus significative.

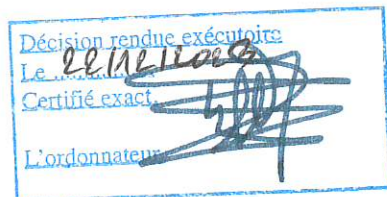
Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 5 décembre 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération P3-12-2023 du 25 septembre 2023,
- **D'OCTROYER** des chèques « cadeau » aux agents du SEVADEC au titre des fêtes de Noël,
- **DE FIXER** le montant attribué à 100 € par agent,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
N° 20
62101 CALAIS CEDEX



Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20231221-P3-12-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023